



## Cession de part sarl a tiers personne

Par **reden**, le **21/01/2011** à **20:27**

Bonjour,

nous sommes 3 associés détenant 65% de part dans une société et le gérant détient 35% (gérant minoritaire).

nous voulons (les 3 associés) céder nos part a un tiers personnes(nos 65% de part a la même personne), doit on obligatoirement proposé nos part au gérant, ou suivre la procédure avec courrier AR et débattre en assemblé.

quel est la procédure exact?

PS:nous sommes en litige avec le gérant d'où notre démarche.

Par **fabienne034**, le **22/01/2011** à **08:23**

il faut suivre la procédure si le gérant veut racheter il le propose en AG

pour tout savoir sur la SARL et la cession des parts

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>